



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/2
12 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Vingt-troisième session extraordinaire
Genève, 8-12 mai 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DU CONSENSUS DE SÃO PAULO

Rapport du secrétariat de la CNUCED*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Les stratégies de développement dans une économie mondialisée	2
III. Le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale	6
IV. La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement	12
V. Un partenariat pour le développement	17
VI. Conclusions	20

* La date de publication de ce document s'explique par des retards pris dans sa préparation.

I. INTRODUCTION

1. Conformément au paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement doit procéder en 2006 à un examen à mi-parcours. Le présent rapport fait le point de l'application du Consensus depuis la onzième session de la Conférence. Pour faciliter la tâche du Conseil, le secrétariat en a calqué le plan sur celui du Consensus. Nombre des activités menées depuis São Paulo sont également décrites dans le rapport annuel de la CNUCED¹. On trouvera en annexe un tableau indiquant les mandats détaillés donnés par le Consensus et les activités correspondantes exécutées par la CNUCED, ainsi qu'un bref exposé des enseignements tirés de l'expérience des deux dernières années.

II. LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE

2. Pour promouvoir, à l'échelle nationale, régionale et internationale, des stratégies et politiques économiques favorables à une croissance soutenue et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement (par. 26 à 31 et par. 35 du Consensus de São Paulo), la CNUCED, dans le cadre de son sous-programme 1, a fait des travaux de recherche orientés vers l'action dont les résultats ont été publiés principalement dans deux livraisons du *Rapport sur le commerce et le développement*, dans deux rapports sur la dette extérieure et le développement présentés à l'Assemblée générale, ainsi que dans les rapports annuels sur *Le développement économique en Afrique*. Ces travaux analytiques ont servi de point de départ aux débats du Conseil du commerce et du développement sur les thèmes «Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement» et «Développement économique en Afrique», ainsi qu'aux délibérations de l'Assemblée générale sur le point intitulé «Questions de politique macroéconomique: crise de la dette extérieure et développement». Ils ont également été à la base des activités de coopération technique, surtout dans le domaine de la gestion de la dette, et des services consultatifs fournis aux pays en développement au niveau national, régional et international. Pendant la période considérée, ils ont contribué à la réflexion et au débat international sur les politiques et stratégies de développement dans une économie mondialisée. La contribution de la CNUCED à la formation de consensus concernant l'interdépendance, la mondialisation, les stratégies de développement, la dette et le financement a pris la forme de conclusions, de recommandations et de résolutions adoptées par les États membres et s'est également traduite par une meilleure information des décideurs (voir plus loin).

3. Conformément au paragraphe 26 du Consensus de São Paulo ainsi qu'au paragraphe 19 du Document final du Sommet mondial de 2005, les livraisons de 2004 et de 2005 du *Rapport sur le commerce et le développement* ont exposé les risques auxquels le déséquilibre mondial des opérations courantes expose les pays en développement, et souligné la nécessité d'y remédier. Les deux documents contiennent des recommandations visant à favoriser un ajustement sans heurts pour empêcher que ce déséquilibre ait de graves répercussions sur les pays

¹ *Rapport annuel de la CNUCED 2004* (UNCTAD/EDM/2005/1), *Rapport annuel de la CNUCED 2005* (UNCTAD/EDM/2006/1). Voir également les rapports d'activité des divisions pour 2004 et 2005 (UNCTAD/DITC/MISC/2004/24, UNCTAD/DITC/MISC/2005/21, UNCTAD/ITE/2005/1).

en développement et entrave la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Ces recommandations ont été approuvées par de très nombreux membres du Conseil du commerce et du développement.

4. Reprenant le principal thème de la onzième session de la Conférence, le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* traite de questions relatives à la cohérence des politiques et présente des propositions concrètes pour la renforcer, conformément aux paragraphes 26 et 28 du Consensus de São Paulo ainsi qu'au paragraphe 38 du Document final du Sommet mondial de 2005. Il analyse aussi les incidences des variations et de la gestion des taux de change sur la compétitivité internationale des entreprises et sur les investissements productifs dans les pays en développement, et propose d'étudier plus avant des mécanismes de change régionaux ou mondiaux.

5. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2005* montre comment la montée de la Chine et de l'Inde a amélioré les perspectives des exportateurs de nombreux produits primaires et entraîné une augmentation des échanges entre pays en développement, tout en avivant la concurrence sur les marchés mondiaux de certains types d'articles manufacturés. Il souligne qu'il serait bon d'étudier d'un œil neuf des mécanismes susceptibles de réduire l'instabilité des prix des produits primaires, ce qui contribuerait au renforcement du partenariat mondial pour le développement.

6. Le *Rapport* de 2004 et celui de 2005 montrent également que les pays les moins avancés auront beaucoup de mal à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Pour que l'augmentation des recettes tirées de l'exportation de produits de base ait des effets bénéfiques durables, il faut que les gains réalisés soient consacrés à la diversification de l'économie, au renforcement de l'investissement public et privé et à l'accélération des transformations structurelles.

7. En application du paragraphe 28 du Consensus ainsi que des paragraphes 31 et 35 du Document final du Sommet mondial, la CNUCED a fourni un appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (le G-24) en vue de renforcer la capacité de contribuer au débat sur la réforme du système monétaire et financier international et d'aider les pays en développement à mieux faire face aux problèmes posés par l'interdépendance mondiale et l'instabilité financière internationale. Une attention particulière a été accordée aux possibilités de mieux faire entendre la voix des pays en développement et d'accroître leur participation aux décisions internationales, conformément au paragraphe 31 du Consensus de São Paulo.

8. Compte tenu du paragraphe 35 du Consensus, le secrétariat de la CNUCED a renforcé son assistance au peuple palestinien et s'est employé à mobiliser des ressources idoines à cette fin. Les efforts ont été axés sur l'aide à l'Autorité palestinienne pour lui permettre de répondre aux impératifs créés par le prolongement de la crise et, récemment, par le désengagement israélien unilatéral de Gaza. Parmi les principales activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien, on citera la modernisation des opérations douanières de l'Autorité palestinienne, avec l'introduction du SYDONIA. D'autres projets de la CNUCED ont contribué à accroître la capacité de l'Autorité palestinienne d'utiliser des outils analytiques pour la politique macroéconomique et commerciale et pour la politique du travail, à soutenir les réformes engagées pour faciliter le commerce palestinien et à renforcer les institutions,

avec notamment la création d'un conseil des chargeurs palestiniens. Environ 80 entrepreneurs palestiniens ont été formés dans le cadre du projet Empretec Palestine, ce qui a eu des répercussions immédiates sur l'emploi et la formation de revenus.

9. Conformément aux paragraphes 26, 28, 29 et 30 du Consensus, ainsi qu'aux paragraphes 21 et 26 du Document final du Sommet mondial, la CNUCED a fait des travaux de recherche et d'analyse sur la dette et sa viabilité, a présenté à l'Assemblée générale des rapports annuels sur le thème «La crise de la dette extérieure et le développement» et a lancé un projet intitulé «Renforcement des capacités des pays en développement pour un endettement viable». À la demande de l'Assemblée générale, et conformément au paragraphe 25 d) du Document final, des études ont été entreprises sur les méthodes des mécanismes de notation des risques du secteur privé et les incidences de ces mécanismes sur le développement.

10. En application du paragraphe 28 du Consensus, la CNUCED a présenté chaque année à l'Assemblée générale des rapports analysant de façon approfondie la question de la dette, l'instabilité financière internationale et les flux de capitaux publics et privés, ainsi que leurs répercussions sur le développement. Les débats sur ces rapports, auxquels ont participé en moyenne 20 pays ou groupes de pays, ont abouti chaque année à l'adoption de résolutions de l'Assemblée sur la dette. La CNUCED aide les pays à renégocier leur dette, conformément au paragraphe 31 du Consensus.

11. Le projet «Renforcement des capacités des pays en développement pour un endettement viable», financé par la quatrième tranche du compte de l'ONU pour le développement, a été entrepris en 2005 conformément aux paragraphes 28 et 29 du Consensus, ainsi que des paragraphes 21 et 26 a) du Document final du Sommet mondial. Il comporte des travaux de recherche portant principalement sur les questions suivantes: cadre analytique pour évaluer les liens entre la viabilité de la dette et le développement; les différentes façons d'analyser la viabilité de la dette; cadre institutionnel pour une gestion efficace de la dette; cadres de renégociation de la dette; cadres économiques et réglementaires pour analyser les liens entre la dette et le commerce. Des analyses et des études de cas ont été examinées lors d'une réunion spéciale d'experts tenue à Genève en octobre 2005 et à l'occasion d'ateliers régionaux organisés en Afrique (Harare, novembre 2005, en coopération avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe) et en Asie (Jakarta, février 2006, en coopération avec le Ministère indonésien des finances).

12. Conformément au paragraphe 31 du Consensus, l'important Programme d'assistance technique relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a continué d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales en matière de gestion de la dette – la compétence de la CNUCED dans ce domaine étant reconnue dans le monde entier. Le nombre de pays bénéficiaires du SYGADE est passé à 65 et le système est désormais installé dans 95 administrations. En 2005, la cinquième Conférence interrégionale sur la gestion de la dette, organisée par la CNUCED, a rassemblé plus de 250 décideurs et gestionnaires de la dette extérieure de 83 pays. Elle a englobé le dernier cycle de consultations multipartites sur la dette souveraine en vue d'un développement soutenu, coordonné par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans le cadre du suivi du Consensus de Monterrey.

13. Conformément aux paragraphes 25 et 32 du Consensus de São Paulo, la CNUCED a poursuivi ses activités en faveur de l'Afrique – analyse des politiques, services consultatifs,

coopération technique – et a continué à coopérer étroitement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD). De plus amples renseignements ont été donnés à ce sujet dans les rapports annuels présentés aux réunions directives du Conseil du commerce et du développement.

14. Le rapport annuel de 2004 sur *Le développement économique en Afrique* contient une analyse approfondie de la viabilité de la dette des pays africains, l’accent étant mis tout particulièrement sur l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), conformément aux paragraphes 16, 19 et 28 du Consensus. Intitulé *Endettement viable: Oasis ou mirage?*, ce rapport préconise une annulation de la dette des pays les plus pauvres et une révision des critères de viabilité appliqués par les institutions financières multilatérales pour les rendre compatibles avec la nécessité d’atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

15. En application des paragraphes 28 et 51 du Consensus, le rapport de 2005 sur *Le développement économique en Afrique*, intitulé *Repenser le rôle de l’IED*, analyse des incidences de l’investissement étranger direct (IED) sur le développement des pays d’accueil, ainsi que les moyens d’en retirer un maximum d’avantages pour un minimum de coûts. Compte tenu des conclusions de ce rapport, l’Union africaine a demandé à la CNUCED de coopérer à un projet visant à harmoniser les lois et règlements des pays africains régissant l’IED.

16. Aux paragraphes 33, 34, 84 et 85 du Consensus, il est demandé à la CNUCED de redoubler d’efforts pour résoudre les problèmes particuliers des PMA, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, ainsi que ceux des pays en développement de transit et des petits pays dont l’économie est structurellement faible et vulnérable.

17. *Le Rapport sur les pays les moins avancés, 2004*, qui a pour thème *Commerce international et réduction de la pauvreté*, souligne le rôle positif que le commerce international peut jouer dans la lutte contre ce fléau. Il montre cependant aussi qu’en dépit d’une nette libéralisation des échanges dans de nombreux PMA l’amélioration des résultats commerciaux ne va pas forcément de pair avec une atténuation de la pauvreté. Le Programme spécial en faveur des PMA contribue régulièrement aux travaux du Comité des politiques de développement concernant l’évolution progressive et sans heurts des PMA.

18. Une bonne partie du programme de coopération technique de la CNUCED en faveur des PMA porte sur l’application du Cadre intégré pour l’assistance technique liée au commerce, et en particulier sur le renforcement des capacités. Pendant la période considérée, la CNUCED a fourni un appui pour la préparation d’études diagnostiques sur l’intégration du commerce (EDIC), notamment en répondant aux importants besoins exprimés par de nouveaux pays. Elle a organisé deux ateliers sur le Cadre intégré, l’un au Rwanda et l’autre en Sierra Leone. Le manuel sur le Cadre intégré, établi par la CNUCED, sert d’outil de référence pour les nouveaux pays bénéficiaires et aide tous les pays concernés à concevoir le Cadre dans une même optique.

19. Les activités qui s’inscrivent dans le Cadre intégré ont progressé, faisant de celui-ci un instrument important pour la coordination de l’assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités institutionnelles dans 28 PMA. Des études diagnostiques ont été menées à bien pour 13 pays et des ateliers de validation ont été organisés dans 14 pays. Des études diagnostiques sont actuellement en cours dans 11 PMA.

20. La question du traitement spécial des petits États insulaires en développement a fait l'objet d'une publication à l'occasion de la Réunion internationale chargée de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Maurice en 2005. Des études ont également été faites sur les moyens d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport en transit pour les pays en développement sans littoral, ainsi que sur des questions intéressant tout particulièrement ces pays dans l'optique des négociations commerciales multilatérales, en prévision notamment de la conférence de 2005 de leurs ministres du commerce extérieur.

21. Les travaux analytiques et l'assistance technique concernant les pays en développement insulaires et les pays en développement sans littoral ont été axés sur leurs problèmes particuliers – vulnérabilité, évolution progressive, facilitation du commerce, questions relatives aux négociations commerciales multilatérales, etc.

III. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES ET DE LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE

22. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la onzième session de la Conférence, la CNUCED a organisé environ 145 conférences, colloques et réunions, plus de 45 activités de formation et quelque 140 missions de consultation, et a établi plus de 140 publications concernant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Plus de 160 pays ont bénéficié de ces activités. L'accent a été mis tout particulièrement sur les besoins des pays les moins avancés: la CNUCED a exécuté des activités en faveur de 42 PMA (84 % du total), de 27 pays en développement sans littoral et de 23 petits États insulaires en développement.

23. **Analyse de l'investissement (par. 49, 50 et 51 du Consensus):** Le *Rapport sur l'investissement dans le monde* continue à décrire les tendances régionales et mondiales et certains aspects de l'investissement étranger direct, ainsi que ses incidences sur le développement. La livraison de 2004 analyse l'IED dans les services et celle de 2005 l'IED dans la recherche-développement. Pour toucher un plus large public, le *Rapport* de 2005 a été présenté dans environ 75 endroits aux quatre coins du monde. Le *Rapport* est complété par une étude annuelle intitulée *Prospects for FDI and Strategies for TNCs*, qui porte sur les tendances futures des flux d'IED, et par plusieurs autres publications comme le *TNC Journal* et des notes thématiques traitant de l'impact des activités des sociétés transnationales sur le développement d'un point de vue sectoriel.

24. La CNUCED a organisé une Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'IED (décembre 2005) et des ateliers nationaux pour aider les pays bénéficiaires à appliquer les méthodes internationalement reconnues et à mettre en place des systèmes de compilation et de diffusion des données pour que les statistiques de l'IED puissent faire l'objet de comparaisons internationales. Elle a également organisé une réunion sur les besoins particuliers de l'Afrique dans ce domaine. Toutefois, les travaux sur les statistiques

de l'IED ont été entravés par le manque de ressources budgétaires. Les rapports de la CNUCED sur l'investissement sont fréquemment cités et reproduits, ce qui confirme leur intérêt².

25. **Science et technologie (par. 52 du Consensus):** La CNUCED est l'organisme chef de file du système des Nations Unies dans le domaine technologique. Le secrétariat a continué à fournir une assistance technique et fonctionnelle à la Commission de la science et de la technique au service du développement. À cet égard, il a fait des recherches sur l'écart technologique et la fracture informatique, ainsi que sur les moyens de mettre la science et la technique au service des objectifs de développement du Millénaire. Depuis la dernière session de la Conférence, la CNUCED a réactivé son programme d'examen des politiques scientifiques et techniques et des politiques d'innovation. En 2005, elle a procédé à un examen pour la République islamique d'Iran.

26. La CNUCED a également fait des travaux dans les domaines interdépendants du transfert de technologie et de la propriété intellectuelle. En coopération avec le Centre international de commerce et de développement durable (CICDD), elle a publié un manuel de référence détaillé sur les dispositions de l'Accord de l'OMC relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Cet ouvrage a été bien accueilli par les intéressés et a retenu l'attention des responsables des pays en développement³. Ces travaux et d'autres activités ont contribué à nourrir les discussions de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les publications de la CNUCED dans la collection *Transfer of Technology for Successful Integration into the Global Economy* ont enrichi les débats du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC.

27. **Examens de la politique d'investissement (par. 53 du Consensus):** Huit examens de la politique d'investissement ont été menés à bien depuis la Conférence de São Paulo (Algérie, Bénin, Sri Lanka, Brésil, Colombie, Kenya, République islamique d'Iran et Zambie). Les recommandations issues de ce type d'examen ont été approuvées par la plupart des pays concernés (15 sur 17). La CNUCED a également exécuté des activités de suivi pour faciliter l'application de ces recommandations dans neuf pays, en fournissant des services consultatifs et en contribuant au renforcement des capacités dans les domaines suivants: régime juridique de l'IED, législation commerciale, examen de la stratégie d'IED, réforme institutionnelle et plans de promotion de l'investissement. Dans plusieurs cas, le programme a facilité des réformes qui ont amélioré les conditions d'investissement, entraîné une augmentation et une diversification des apports d'IED qui se sont dirigés vers de nouveaux secteurs, et amélioré aussi l'interaction des entreprises locales et des entreprises étrangères (Algérie, Égypte, Botswana, Maurice et Pérou). En outre, le premier rapport sur l'application des recommandations découlant de l'examen

² Les deux dernières livraisons ont suscité plus de 1 000 revues de presse. Des comptes rendus détaillés en ont été donnés par d'importants médias internationaux – la BBC, CNN, Bloomberg and Reuters, notamment – et par la presse nationale de plusieurs pays. *Rapport sur l'investissement dans le monde* est la publication de la CNUCED qui est le plus souvent téléchargée sur l'Internet.

³ En février 2006, le Ministère tanzanien de l'industrie, du commerce et de la commercialisation a demandé à pouvoir utiliser ce manuel pour l'établissement d'un «document d'orientation national sur les droits de propriété intellectuelle».

de la politique d'investissement de l'Égypte a été présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes en 2005. Les examens de la politique d'investissement encouragent les pays à intégrer une stratégie d'IED dans leurs plans de développement; les recommandations mettent l'accent sur l'interaction du commerce et de l'investissement en conseillant l'adoption de mesures pour renforcer les relations interentreprises ainsi que la capacité d'offre (Brésil, Ouganda et République-Unie de Tanzanie).

28. Les États membres ont loué le programme et préconisé son renforcement afin que la CNUCED puisse répondre rapidement aux demandes des pays et leur fournir des conseils pour la mise en œuvre des recommandations. Ils ont également invité la CNUCED à étudier le rapport d'évaluation indépendant de l'Institut de Hambourg, intitulé «Strengthening the development impact of UNCTAD's investment policy reviews».

29. **Promotion de l'investissement (par. 53 du Consensus de São Paulo):** Depuis la onzième session de la Conférence, plus de 30 pays en développement et pays en transition, dont huit PMA, ont reçu un appui dans le cadre de programmes de coopération technique pour la promotion de l'investissement: aide aux organismes de promotion de l'investissement, définition de politiques d'investissement et de stratégies de promotion, formation aux méthodes de promotion de l'investissement et amélioration de la gouvernance dans ce domaine. Un nouvel outil Internet concernant la réglementation a été mis au point à l'intention des organismes de promotion de l'investissement; il est utilisé dans six pays.

30. Au niveau régional, la CNUCED a aidé la Communauté andine à élaborer une stratégie sous-régionale de promotion de l'investissement et a fait une étude diagnostique sur les conditions d'investissement dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique australe (CEMAC). En outre, des responsables de la promotion de l'investissement d'Afrique, d'Asie et d'Europe orientale ont reçu une formation en matière de sensibilisation et de mobilisation.

31. **Problèmes particuliers rencontrés par les PMA et les pays africains pour renforcer leur capacité de production (par. 54 du Consensus):** Les PMA sont à l'origine de presque un tiers des demandes d'assistance en matière d'investissement que reçoit la CNUCED. Les activités d'assistance technique axées sur leurs besoins particuliers comprennent la publication de guides de l'investissement CNUCED-CCI et «de livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement», financés par la Japanese Bank for International Cooperation (JBIC), ainsi que le programme concernant la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement. Le programme relatif aux guides de l'investissement comporte des activités de renforcement des capacités, avec la formation de consultants locaux et du personnel des organismes de promotion. Depuis la onzième session de la Conférence, la CNUCED a entrepris d'établir des guides pour le Kenya, la Mauritanie, le Mali, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Communauté d'Afrique de l'Est. Les livres bleus pour la République démocratique populaire lao et le Cambodge ayant été bien accueillis, la CNUCED en a établi trois autres pour des pays d'Afrique (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie).

32. La CNUCED a renforcé son programme relatif à la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement pour aider efficacement les PMA à discerner les obstacles rencontrés dans ce domaine et pour mieux contribuer à accroître la transparence et la responsabilisation dans le processus d'investissement.

33. Depuis la Conférence de São Paulo, le programme de la CNUCED relatif aux assurances aide des pays africains, y compris des PMA, à renforcer ce secteur, et plus particulièrement: i) à améliorer leur politique et leur législation en matière d'assurance, en les alignant sur les meilleures pratiques internationales; ii) à former les fonctionnaires responsables du contrôle ou de la réglementation des assurances; iii) à promouvoir la coopération en matière d'assurance au niveau interrégional, régional et sous-régional, ainsi qu'à harmoniser les normes en se fondant sur les meilleures pratiques internationales. En coopération avec l'Organisation des assurances africaines, la CNUCED a mis au point cinq projets visant à aider les pays africains à renforcer leur capacité de production dans le secteur des assurances.

34. **Investissement et développement des entreprises (par. 55 et 51 du Consensus):** La CNUCED, par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), a continué de promouvoir les meilleures pratiques en matière de comptabilité et de publication dans les pays en développement et les pays en transition. Elle a notamment organisé deux ateliers sur l'application pratique des Normes internationales d'information financière. L'ISAR a publié un document intitulé *Bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise: Lignes directrices*. Il a contribué à accroître l'utilité et la comparabilité de l'information sur la responsabilité d'entreprise, grâce à la définition d'un ensemble restreint d'indicateurs de base. Les travaux de l'ISAR sont décrits dans la publication annuelle intitulée *International Accounting and Reporting Issues*. La CNUCED a fourni aux responsables des services consultatifs concernant la comptabilité, l'information financière, l'information sur la gouvernance d'entreprise et l'information sur la responsabilité d'entreprise.

35. Depuis la onzième session de la Conférence, le secrétariat a entrepris des projets visant à renforcer les capacités d'offre des pays en développement et à accroître leur compétitivité. En ce qui concerne les investissements directs à l'étranger, le secrétariat a organisé une réunion d'experts et lancé un projet visant à développer l'activité mondiale et régionale des acteurs des marchés émergents, qui prévoit une assistance technique et l'échange de données d'expérience. Le secrétariat a également collaboré à l'organisation au Brésil et en Chine de séminaires nationaux sur l'investissement direct à l'étranger. En 2005, il a publié des lignes directrices concernant les relations interentreprises. Dans le cadre du projet relatif aux relations interentreprises au Brésil (Projeto Vínculos), plusieurs sociétés transnationales ont développé leurs relations avec des partenaires locaux de la chaîne logistique dans divers secteurs. Le projet lancé en Ouganda en octobre 2005 aide à former et à renforcer une quarantaine de partenariats.

36. Le programme EMPRETEC a été renforcé en Amérique du Sud et en Amérique centrale, ainsi que dans les pays africains anglophones et francophones. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, la CNUCED a collaboré avec les centres EMPRETEC pour mettre en œuvre des programmes en Angola et en Roumanie. Compte tenu des bons résultats obtenus en Jordanie, dans les Territoires palestiniens et en Roumanie en 2004, les autorités et gouvernements respectifs ont fourni une assistance financière pour soutenir les efforts de la CNUCED en faveur du développement des entreprises.

37. **Accords internationaux d'investissement, mesures prises par les pays d'origine et responsabilité d'entreprise (par. 56, 57 et 58 du Consensus):** Les 27 documents composant la série d'études sur les principaux aspects des accords internationaux d'investissement ont été publiés en trois volumes. Six autres études ont été faites dans le cadre de la nouvelle série sur

les politiques internationales d'investissement au service du développement. Les activités d'assistance technique ont consisté notamment à mettre au point des modules de formation régionaux en quatre langues à l'intention des personnes chargées de négocier les accords internationaux d'investissement, et à fournir des services consultatifs à des pays ainsi qu'à des organisations régionales. En 2005, plus de 300 participants venant de 75 pays en développement ont bénéficié de ce programme. La base de données sur les accords internationaux d'investissement, à laquelle on peut accéder par le site Web sur ces accords, est considérée comme une source d'informations unique en son genre; le réseau électronique d'experts permet à ceux-ci d'échanger des vues et des données d'expérience. Une évaluation externe indépendante a amplement prouvé que les travaux de la CNUCED avaient un effet direct important et durable sur les bénéficiaires.

38. À la demande de la Conférence, la CNUCED a également fait une étude sur les mesures prises par les pays d'origine pour promouvoir l'investissement étranger direct et le transfert de technologie.

39. Le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil (octobre 2005). Sept domaines ont été recensés, dans lesquels les sociétés transnationales peuvent contribuer au développement économique. Un cédérom dans lequel figurent tous les documents de la Réunion d'experts a été gravé et une base de données sur les meilleures pratiques des entreprises et les meilleures politiques est en cours d'établissement.

40. **Logistique commerciale (par. 59, 60 et 107 du Consensus):** En 2004 et en 2005, la CNUCED a axé son action dans le domaine des transports et de la logistique commerciale sur la facilitation du commerce à l'échelon national, le transport en transit, les incidences de l'accès aux services de transport maritime, les instruments juridiques internationaux influant sur les transports, y compris le transport multimodal, et la facilitation et l'impact des mesures de sécurité adoptées récemment sur le commerce et les transports internationaux.

41. Des données sur les transports et la facilitation du commerce ont été communiquées aux États membres dans l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Bulletin des transports* qui paraît chaque trimestre, ainsi que dans les exposés présentés à divers séminaires nationaux, régionaux et internationaux, à des ateliers et à des réunions d'experts.

42. Le secrétariat a continué à organiser des programmes et activités concernant le transport en transit pour soutenir la facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Ces activités font appel à la participation active d'entités nationales et régionales, privées et publiques, qui doivent s'employer à trouver des solutions communes contribuant directement à l'application du Programme d'action d'Almaty.

43. **Les TIC et le développement (par. 61, 62 et 102 du Consensus):** Au cours des deux dernières années, la CNUCED s'est attachée en priorité:

- À soutenir la participation des pays en développement aux discussions internationales, notamment au Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'à les aider à mettre au point et à appliquer des politiques et stratégies nationales

dans le domaine des TIC. La CNUCED a joué un rôle de premier plan dans le partenariat multipartite pour la mesure des TIC;

- À analyser les options qui s'offrent au niveau national et international dans le domaine des TIC et du commerce électronique, ainsi que des questions qui font l'objet de débats internationaux comme la gouvernance de l'Internet et les frais d'interconnexion (par. 62 du Consensus) et les incidences des changements induits par les TIC sur des secteurs essentiels de l'économie des pays en développement.

44. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse sur les TIC ont été exposés dans le rapport annuel sur l'économie de l'information, qui décrit les tendances et les faits nouveaux dans ce secteur, ainsi que leurs conséquences pour les entreprises et les industries.

45. Les travaux de recherche et d'analyse ont été complétés par des activités de coopération technique contribuant au renforcement des capacités d'orientation et de décision dans le domaine des TIC et du commerce électronique, qui ont principalement pris la forme de stages et de séminaires organisés à l'intention de hauts fonctionnaires des pays en développement. Des services consultatifs ont également été fournis aux gouvernements intéressés en ce qui concerne les logiciels libres (par. 102 du Consensus), aussi bien dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information qu'en réponse à des demandes individuelles. Dans le cadre du partenariat relatif aux logiciels libres, on s'est efforcé de mettre en relations ceux qui offraient et ceux qui demandaient des compétences spécialisées dans ce domaine. Des services consultatifs ont également été fournis en ce qui concerne la mesure des TIC, les TIC et les résultats économiques et le financement électronique lié au commerce.

46. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information prévoit que la CNUCED pourrait jouer un rôle de «coordonnateur» ou «modérateur» dans l'application des grandes orientations suivantes découlant du Sommet mondial sur la société de l'information: «créer un environnement propice», «renforcement des capacités», «commerce électronique» et «cyberscience». La CNUCED a été chargée provisoirement de coordonner et faciliter l'application des éléments du Plan d'action du Sommet concernant le commerce électronique. À cette fin, une première réunion sur l'orientation «commerce électronique» devrait avoir lieu à Genève en mai 2006. En outre, la CNUCED est en train d'établir une plate-forme en ligne pour regrouper les données sur la mise en œuvre de cet élément par tous les intéressés.

47. En ce qui concerne le débat d'orientation intergouvernemental, l'Agenda de Tunis invite le Conseil économique et social à «superviser le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du [Sommet] à l'échelle du système» et, à cette fin, à «réexaminer, lors de sa session de fond de 2006, le mandat, la mission et la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement», dont le service est assuré par le secrétariat de la CNUCED.

48. La question des indicateurs revêt une importance fondamentale dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. L'Agenda de Tunis préconise une évaluation périodique sur la base d'indicateurs et de critères appropriés, selon une méthode convenue comme celle qui a été mise au point dans le cadre du partenariat pour la mesure des TIC au service du développement. Il invite en outre la communauté internationale à renforcer les capacités statistiques des pays en développement concernant les TIC, domaine dans lequel la CNUCED apporte également une contribution précieuse aux travaux du partenariat.

IV. LA CONTRIBUTION EFFECTIVE DU SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL ET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AU DÉVELOPPEMENT

49. Dans ses travaux visant à mettre en œuvre le Consensus de São Paulo, la CNUCED a contribué à soutenir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire et à orienter l'élaboration des politiques commerciales au niveau national et international vers le développement et la réduction de la pauvreté (Consensus, par. 63 et 67), en concourant du même coup à la bonne réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a exécuté des travaux de recherche et d'analyse, de coopération technique et de renforcement des capacités, et fourni les services nécessaires à la concertation intergouvernementale sur les politiques et à la formation d'un consensus, les trois piliers sur lesquels repose son activité.

50. L'appui à la formation d'un consensus intergouvernemental et au renforcement de la confiance a consisté notamment à fournir la documentation et les services fonctionnels voulus pour les sessions du Conseil du commerce et du développement en ce qui concerne l'examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha, les sessions de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, sept réunions de groupes d'experts⁴ et les débats de l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement (Consensus, par. 95). De tels travaux ont aidé à assurer un suivi du système commercial international et à déterminer dans quelle mesure les questions de développement ont été prises en compte tant sur le plan général que dans l'actuel Cycle de Doha de l'OMC.

51. Diverses analyses techniques ont été réalisées: *World Economic Situation and Prospects* (2005, 2006); contributions à *La situation économique et sociale dans le monde* (2004, 2005); rapports sur toutes sortes de questions et de secteurs dans l'optique du développement; et analyses centrées sur les PMA, qui ont contribué à l'adoption, à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, de la décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés⁵ (Consensus, par. 95 et 105).

52. La CNUCED a accordé, au niveau national, régional et international, une assistance au renforcement des capacités: a) en faisant mieux connaître la contribution du commerce aux OMD; b) en présentant des données et des analyses à intégrer dans deux indicateurs mis au point pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'OMD 8⁶; c) en fournissant un appui

⁴ Services de distribution, services professionnels et réglementations, services d'assurance, secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial (deux réunions), obstacles non tarifaires et financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base.

⁵ Étude de la CNUCED intitulée *Towards a New Trade «Marshall Plan» for Least Developed Countries*.

⁶ L'indicateur 38 sur la proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA admises en franchise de droits et l'indicateur 39 sur les taux moyens de droit appliqués par les pays

aux réunions préparatoires régionales et nationales de pays en développement sur les négociations de Doha; d) en donnant des moyens d'action aux centres de liaison avec l'OMC pour institutionnaliser les consultations multipartites dans l'élaboration de la politique commerciale et de stratégies de négociation; e) en favorisant une utilisation accrue du système généralisé de préférences (SGP) et des autres préférences commerciales, et en évaluant les conséquences de l'érosion des préférences; f) en favorisant une meilleure compréhension des enjeux et une participation active dans les négociations sur l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, les services, les mesures correctives commerciales, le règlement des différends, ainsi que les ADPIC et le développement (Consensus, par. 95, 97, 108 et 109).

53. La CNUCED a contribué à clarifier les liens entre le commerce multilatéral et le commerce régional pour en assurer la cohérence, notamment par des travaux d'analyse, l'appui au Groupe des États ACP dans les négociations ACP-UE sur les accords de partenariat économique et l'octroi d'une assistance technique au COMESA et à la SADC sur les services (Consensus, par. 96).

54. La CNUCED a fourni à 16 pays une assistance technique approfondie et de vaste portée à tous les stades de la procédure d'adhésion à l'OMC pour les aider à comprendre et gérer cette procédure complexe et rigoureuse de manière suivie et à y participer, en fonction de leurs priorités nationales de développement (Consensus, par. 98).

55. La CNUCED a étoffé ses travaux sur les obstacles non tarifaires, les normes de produit et les exigences de qualité pour analyser les obstacles à l'entrée sur les marchés. Elle a aidé à recenser ces entraves et à les classer par catégories et a encouragé les multipartenariats en vue de les surmonter. Elle a créé un groupe sur les obstacles non tarifaires, composé d'éminentes personnalités, pour étudier et suggérer une démarche globale et cohérente visant à clarifier les questions de méthodes, de classification, de définition et de quantification (Consensus, par. 95).

56. La CNUCED a quantifié les coûts de mise en œuvre et d'ajustement liés aux négociations de l'OMC sur les produits industriels et a fourni aux membres des analyses économiques des diverses propositions de négociation sur l'abaissement des droits de douane applicables aux produits industriels et agricoles (Consensus, par. 95).

57. Les travaux de la CNUCED ont confirmé que l'aide au commerce était une condition *sine qua non* de la libéralisation des échanges commerciaux. Avant la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, la CNUCED a organisé une réunion pour faciliter une meilleure compréhension et parvenir à un consensus sur des moyens de faire progresser de nouvelles propositions relatives à l'aide au commerce, notamment en corrélation avec le Cadre intégré. Après Hong Kong, la CNUCED a organisé, de concert avec le secrétariat du Commonwealth, une conférence sur les aspects conceptuels et opérationnels et la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce.

58. La CNUCED a entrepris une série d'analyses et de délibérations intergouvernementales pour contribuer à accroître la participation des pays en développement aux secteurs dynamiques

développés aux produits agricoles et aux textiles et vêtements en provenance des pays en développement.

et nouveaux du commerce mondial et leur permettre de mieux en tirer parti tant sur le plan commercial que pour leur développement et d'améliorer leurs termes de l'échange (Consensus, par. 95). Divers secteurs ont fait l'objet de délibérations entre experts: délocalisation des services grâce aux TIC, produits issus des énergies renouvelables, textiles et vêtements, électronique, poissons et produits de la pêche, produits sidérurgiques. Ces délibérations ont débouché sur l'élaboration de lignes directrices de caractère général concernant les capacités de production, la compétitivité et l'accès aux marchés, ainsi que les facteurs de réussite dans ces secteurs; elles ont également permis d'esquisser des partenariats possibles entre les décideurs et le secteur privé.

59. Dans le cadre de ses travaux sur la nouvelle géographie du commerce international et le commerce Sud-Sud, la CNUCED a fourni un appui technique à la troisième série de négociations sur le système global de préférences commerciales (SGPC): il est prévu que huit nouveaux membres adhèrent au SGPC et que les négociations s'achèvent à la fin de 2006 (Consensus, par. 96 et 97). La CNUCED a contribué au renforcement de l'intégration économique régionale, qu'il s'agisse de mettre au point un régime applicable au commerce des services dans le cadre de la SADC et du COMESA, de définir des politiques régionales de concurrence dans le cadre de l'Union douanière d'Afrique australe, du CARICOM, du COMESA, de l'UEMOA, de l'ASEAN et de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, ou d'établir une coopération interrégionale. Elle a aussi apporté un appui aux pays en développement à l'occasion du Forum de haut niveau de Doha sur le commerce et l'investissement (décembre 2004), du deuxième Sommet du Sud (juin 2005) et du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique. Elle a contribué à la création récente (mars 2006) du réseau mondial de banques d'export-import et d'institutions de financement du développement (G-NEXID).

60. La CNUCED a joué un rôle décisif en aidant les pays à être moins tributaires des produits de base, à améliorer la viabilité des grands secteurs de production, à participer davantage à la chaîne de valorisation et à obtenir de meilleurs rendements, et en fournissant un cadre pour le débat international sur les produits de base (Consensus, par. 100). Elle a suscité des travaux de fond sur la politique relative aux produits de base pour diverses instances, notamment le débat biennal de l'Assemblée générale, et sur des thèmes précis⁷. Elle a aidé les membres de l'OMC à évaluer les problèmes liés aux produits de base et à envisager les modalités de mise en place d'un mécanisme de financement conformément à la Décision ministérielle de Doha sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. En outre, la CNUCED a apporté son concours à la renégociation de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux et de l'Accord sur l'huile d'olive et les olives de table. Les travaux de la CNUCED sur les produits de base ont aussi aidé les États membres en fournissant des informations détaillées et à jour, tant quantitatives que qualitatives, sur les aspects fondamentaux des marchés de produits par le biais du système INFOCOMM⁸, de publications statistiques et

⁷ Par exemple, une table ronde sur le thème «Les défis de la politique internationale pour les produits de base – la problématique du coton» pour la session de 2005 de l'Assemblée générale et une table ronde ministérielle sur le thème «Les incidences du secteur des produits de base sur la réduction de la pauvreté et le développement durable dans les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables» dans le cadre du Conseil économique et social en 2005.

⁸ Portail électronique international d'information sur les produits de base.

de rapports analytiques et a accordé une aide au renforcement des capacités dans différents domaines: financement des coûts de mise en conformité avec les exigences de sécurité sanitaire des produits alimentaires; mise en place d'institutions telles que des bourses de produits; fonctionnement de réseaux par produit; promotion du commerce et de l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz en Afrique dans le cadre des conférences annuelles sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz dans cette région; et instauration de partenariats.

61. La CNUCED a élaboré des critères pour évaluer l'incidence du commerce sur le développement et vice-versa, en établissant un indicateur du commerce et du développement qui est présenté dans un nouveau rapport intitulé *Developing Countries in International Trade 2005* (Consensus, par. 95). Cet indicateur, qui classe les pays en fonction de leurs résultats sur les plans du commerce et du développement, constitue à la fois un outil de diagnostic et un moyen d'action pour déceler systématiquement les facteurs expliquant de tels résultats.

62. La CNUCED a aidé les pays en développement à développer le secteur des services et à opter pour des stratégies de libéralisation pour améliorer la compétitivité des exportations, attirer l'investissement et doper le développement économique (Consensus, par. 99). Les programmes clefs consistent notamment à évaluer la libéralisation du commerce des services dans différents secteurs, dans plus d'une trentaine de pays en développement, pour contribuer à d'éventuels plans directeurs nationaux relatifs aux services ou aux négociations. L'accent a été mis sur l'importance des services d'infrastructure et sur la nécessité d'un accès universel aux services essentiels, et des éclaircissements ont été fournis en ce qui concerne les négociations sur les services et des questions fondamentales liées aux règles, dont le mécanisme de sauvegarde d'urgence et les subventions.

63. La CNUCED a aussi apporté son appui au renforcement des capacités institutionnelles, des ressources humaines, des dispositifs réglementaires et des infrastructures dans le secteur du commerce (Consensus, par. 95).

64. Les activités de la CNUCED ont contribué à mieux faire comprendre à la communauté mondiale la nature des liens entre le commerce, l'environnement et le développement et à rendre les pays en développement mieux à même d'en tenir compte, concernant notamment: a) la nécessité de traiter la question des obstacles à l'entrée sur les marchés dans le cadre du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés; b) les solutions envisageables pour soutenir les efforts visant à préserver, à protéger et à promouvoir les savoirs traditionnels au niveau national et international, y compris par des systèmes de protection de la propriété intellectuelle; c) le transfert d'écotechnologies; d) la promotion des biens et services environnementaux qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations et du développement, y compris dans les négociations de Doha; e) l'examen des coûts de l'écoétiquetage et des coûts de certification connexes; f) la suite à donner au Plan d'exécution de Johannesburg sur les aspects qui touchent au commerce; g) la consolidation de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement; h) les travaux entrepris dans le cadre de l'initiative BIOTRADE en vue de concilier concrètement l'utilisation durable de la diversité biologique et les efforts de développement; et i) les activités visant à encourager, dans le cadre de l'initiative BIOFUELS, une consommation et une production accrues de biocarburants pour les pays en développement (Consensus, par. 101 et 103).

65. La CNUCED a contribué à fournir des statistiques commerciales et des bases de données détaillées, fiables et à jour sur les courants commerciaux et les mesures touchant l'agriculture, les articles manufacturés et les services, ainsi que des outils d'analyse faciles à utiliser d'une importance primordiale pour élaborer des politiques nationales et des stratégies de négociation commerciale rationnelles (Consensus, par. 95). La CNUCED occupe ce créneau en recourant à des outils tels que le système TRAINS (système d'analyse et d'information commerciales) et le système WITS (World Integrated Trade Solution), la base de données AMAD sur l'accès aux marchés agricoles et le modèle ATPSM (simulation des politiques du commerce des produits agricoles), une base de données analytique commune sur l'accès aux marchés (BACAM) en cours d'élaboration, et la base de données MAST (mesures concernant le commerce des services).

66. Les travaux de la CNUCED sur les politiques de concurrence ont aidé à faire prendre conscience de la nécessité de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles qui touchent les pays en développement et les pays en transition tant sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux, tandis que les processus de mondialisation, de libéralisation, de déréglementation et de privatisation s'accroissent (Consensus, par. 95 et 104). La CNUCED a facilité l'intensification de la coopération internationale et l'échange de données d'expérience, et a élaboré des lois types. Elle a aidé plus d'une vingtaine de pays et plusieurs organisations régionales à définir et à mettre en œuvre des politiques de concurrence. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui a été examiné et reconfirmé en 2005 à la cinquième Conférence des Nations Unies chargée d'en revoir tous les aspects, prône depuis 1980 l'application de normes non contraignantes à l'intention des gouvernements et des entreprises au niveau national et international pour remédier aux pratiques et structures anticoncurrentielles et rendre les marchés plus efficaces et plus équitables. Une formule d'examen collégial a été introduite pour la première fois à la CNUCED en 2005, ce qui a contribué à orienter ses travaux vers une cohérence s'appuyant sur la concertation et le dialogue.

67. La coopération interorganisations a permis d'assurer une exécution efficace des activités, d'éviter les chevauchements, d'améliorer et d'élargir l'impact sur le terrain. La CNUCED a coopéré avec d'autres organismes des Nations Unies, les milieux universitaires, le secteur privé et la société civile dans l'exécution de bon nombre de ses activités (Consensus, par. 11).

68. Le secrétariat a continué d'apporter son concours au renforcement des ressources humaines, du savoir-faire et des compétences, des cadres institutionnels et réglementaires et de l'infrastructure dans le secteur du commerce (Consensus, par. 95), notamment dans le cadre des programmes de formation et de renforcement des capacités ci-après: TRAINFORTRADE, Institut virtuel sur le commerce et le développement⁹ et cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Consensus, par. 109, et Plan d'action de Bangkok, par. 166).

⁹ On trouvera au chapitre V des renseignements complémentaires sur l'Institut virtuel sur le commerce et le développement.

V. UN PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

69. Dans le Consensus de São Paulo (par. 110), il est rappelé que l'action menée pour relever les défis et tirer parti des possibilités de la mondialisation pourrait avoir à gagner d'une coopération accrue entre tous les partenaires et que la CNUCED a joué un rôle d'avant-garde dans la constitution de partenariats avec diverses composantes de la société civile.

70. Aux paragraphes 115 et 117 du Consensus, la CNUCED est invitée à «promouvoir une participation de la société civile, en particulier des ONG et des milieux universitaires, du secteur privé et des autres organismes des Nations Unies, plus systématique et mieux intégrée à ses mécanismes intergouvernementaux...», le Conseil du commerce et du développement étant chargé à cet effet d'organiser «des rencontres informelles (...) avec des acteurs non étatiques pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi».

71. À ce jour, deux rencontres avec la société civile et le secteur privé ont été organisées dans le cadre des sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement. Les résultats de ces rencontres ont été soumis au Conseil en tant que contribution à ses débats. Une participation accrue des États membres et une interaction plus intensive avec eux s'avèrent nécessaires pour encourager un dialogue constructif et fructueux. Certains États membres ont estimé que l'ordre du jour des rencontres organisées devrait être plus ciblé.

72. Comme le prescrivait le Consensus, le secrétariat a collecté des fonds extrabudgétaires pour financer la participation de cinq représentants de la société civile de pays en développement à chaque rencontre. Malheureusement, les nouveaux efforts déployés dans ce sens n'ont pas permis d'obtenir les ressources nécessaires pour garantir à l'avenir une représentation suffisante. Il faut espérer que les États membres manifesteront davantage leur soutien pour que des représentants de la société civile de pays en développement puissent participer activement aux rencontres ultérieures.

73. Comme prévu au paragraphe 118 du Consensus, des représentants de la société civile ont continué de participer et de contribuer aux travaux des commissions et des réunions d'experts, conformément aux règles adoptées à cet effet par le Conseil du commerce et du développement. Cependant, des efforts supplémentaires devraient être déployés pour faire en sorte que des experts de la société civile prennent part à de tels travaux.

74. D'autres consultations et échanges informels sur des questions intéressant la société civile et la CNUCED ont été organisés en 2004 et 2005 pour offrir une occasion d'échanger des informations et d'établir un dialogue entre la société civile et le secrétariat. Ces réunions ont été grandement appréciées par les organisations de la société civile.

75. Ainsi qu'il a été constaté dans le Consensus (par. 114), des partenariats ont été lancés à l'occasion de la Conférence dans divers domaines: TIC au service du développement, produits de base, investissement et renforcement des capacités. L'état des travaux menés dans ces domaines est brièvement présenté ci-dessous.

1. Technologies de l'information et des communications au service du développement

76. Le **Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement** compte à présent 11 membres: Eurostat, UIT, OCDE, CNUCED, Institut de statistique de l'UNESCO, CEA, CEPALC, CESAP, CESA, Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et Banque mondiale. Les partenaires ont participé à une évaluation menée à l'échelle mondiale pour faire le point des statistiques officielles disponibles sur la société de l'information dans les pays en développement et les pays en transition, dont les résultats ont été publiés dans un rapport du Partenariat présenté au Sommet mondial de Tunis (novembre 2005). Des consultations entre les partenaires et les services nationaux de statistique ont permis d'établir une liste d'indicateurs pouvant être recueillis par tous les pays. Une publication du Partenariat consacrée aux indicateurs fondamentaux des TIC, comprenant des définitions, des questions types et des notes méthodologiques, a également été diffusée au Sommet de Tunis, à l'occasion duquel la CNUCED a organisé de concert avec le Partenariat une réunion thématique (Genève, février 2005) et une réunion parallèle (Tunis, novembre 2005) sur la mesure de la société de l'information.

77. Lors d'une réunion tenue en novembre 2005, les partenaires ont élu un comité directeur composé de la CNUCED, de l'UIT et de la CESAP. Celui-ci a élaboré un plan de travail pour le Partenariat (2006-2007) et créé quatre groupes de réflexion (renforcement des capacités, TIC dans l'éducation, administration en ligne et élaboration de bases de données). Un site Web présentant les travaux du Partenariat et offrant un forum de discussion sur les activités de celui-ci est hébergé par la CNUCED (<http://measuring-ict.unctad.org>).

78. **Initiative sur le tourisme électronique:** Les organismes partenaires de la CNUCED dans cette initiative sont, entre autres, le Centre du commerce international (CCI/CNUCED/OMC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). À la première réunion interorganisations accueillie par l'OMT (Madrid, novembre 2004), il a été proposé de créer un réseau d'échanges des Nations Unies sur le tourisme, mécanisme à la fois léger, souple et pratique permettant de promouvoir la coopération interorganisations dans le secteur du tourisme en prenant en considération les spécificités des organismes et institutions des Nations Unies.

79. Un site Web (<http://etourism.unctad.org>) en anglais, en espagnol et en français a été lancé en avril 2005 pour faire connaître les activités de la CNUCED dans le secteur du tourisme. Des documents pédagogiques TRAINFORTRADE tendent à sensibiliser les décideurs et le secteur privé aux débouchés qu'offrent les TIC et aux problèmes que pose leur application à l'industrie touristique.

80. **Partenariat sur les logiciels libres:** La CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec Novell. D'autres mémorandums sont à l'étude avec la Free Software and Open Source Foundation for Africa et la Free and Open Source Software Foundation of Pakistan. La CNUCED a également signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement brésilien afin d'aider les pays lusophones d'Afrique à renforcer leurs compétences en matière de logiciels libres.

81. **Réseau de financement électronique:** La CNUCED a joué un rôle déterminant dans la mise en place d'un réseau de financement électronique principalement axé depuis deux ans

sur les moyens d'améliorer l'accès des PME au financement du commerce et au financement électronique. Grâce à ce réseau, la CNUCED a recueilli des renseignements qui ont servi de base à un chapitre du *Rapport 2005 sur l'économie de l'information*.

82. **ePol-NET**: Le réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-NET) de la CNUCED, lancé en 2003 pendant le Sommet mondial de Genève, constitue un mécanisme de liaison pour les efforts déployés à l'échelle mondiale à l'appui des stratégies nationales d'informatisation au service du développement.

2. Produits de base

83. À la onzième session de la Conférence, les gouvernements ont préconisé la création d'un Groupe d'étude international sur les produits de base.

84. À l'issue de consultations avec diverses parties prenantes du secteur des produits de base, la CNUCED a présenté un projet de proposition tendant à encourager les partenariats entre les organisations internationales, les gouvernements et la société civile. S. E. M. Benjamin William Mkapa, ex-Président de la République-Unie de Tanzanie, a confirmé qu'il était disposé à présider le Groupe d'étude, tandis que le secteur des entreprises (dont quelques grandes sociétés) et la communauté des ONG ont manifesté leur intention de participer à ce processus.

85. Cependant, le Groupe d'étude ne pourra engager ses travaux que lorsque l'appui nécessaire aura été mobilisé auprès des donateurs: or, à ce jour, il n'a reçu aucun soutien financier concret.

3. Investissement

86. Le Partenariat sur l'investissement pour le développement dont il est question dans l'annexe au Consensus de São Paulo a pour objet de permettre à la CNUCED de mieux venir en aide aux pays en développement dans leurs efforts visant à renforcer leur capacité de production et leur compétitivité internationale grâce à un ensemble intégré de produits, de programmes et de services. Au moment de la Conférence, les donateurs s'étaient engagés à verser plus de 3 millions de dollars à l'appui de cette initiative, niveau de financement qui a été maintenu chaque année.

87. Dans l'esprit du Partenariat pour le développement, la coopération a été renforcée au niveau multilatéral avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), un des principaux partenaires. Cette coopération comprend le partage d'informations et de données d'expérience, la diffusion des meilleures pratiques, des publications et travaux de recherche conjoints, ainsi qu'une série d'ateliers de formation à l'intention de responsables des organismes de promotion de l'investissement de pays en développement et de pays en transition.

4. Renforcement des capacités et formation, notamment établissements de formation et universités

88. Le secrétariat a continué de contribuer au renforcement des ressources humaines, du savoir-faire et des compétences ainsi que des instruments et infrastructures institutionnels et réglementaires dans le domaine du commerce (Consensus, par. 95), notamment dans le cadre de deux programmes de formation et de renforcement des capacités, à savoir TRAINFORTRADE

et le cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (Consensus, par. 109, et Plan d'action de Bangkok, par. 166). La CNUCED a mis en œuvre le Consensus de São Paulo en matière de coopération avec les établissements universitaires à la faveur d'activités visant à renforcer les capacités des pays membres dans le secteur du commerce (Consensus, par. 114 et 115, et annexe, par. 9 à 11) par l'intermédiaire de l'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement. En outre, le secrétariat s'attache à étoffer les capacités institutionnelles et les partenariats privé/public grâce à des applications du commerce électronique dans des secteurs intéressant tout particulièrement les pays en développement – le tourisme, par exemple – en vue d'une participation accrue des PME au marché international (Consensus, par. 114 et 115 et annexe).

VI. CONCLUSIONS

89. La mise en œuvre du Consensus de São Paulo a englobé au cours des deux dernières années un vaste programme d'activités dans les trois domaines de compétence de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, les processus intergouvernementaux et la coopération technique. Les publications phare, les documents de conférence et les études de la CNUCED ont porté sur des enjeux stratégiques de l'économie mondiale, notamment la situation macroéconomique, le commerce, la dette, la pauvreté, l'investissement, le financement et l'interdépendance. Les bases de données et les outils d'analyse de la CNUCED sont utilisés dans tous ces travaux et aident directement les États membres dans la gestion de la dette ainsi que les négociations et les procédures commerciales. Au cours des deux dernières années, ces travaux ont également suscité un vif intérêt au sein des organes intergouvernementaux de la CNUCED. Des groupes d'experts ont fourni des analyses détaillées dans de nouveaux domaines, tels que les secteurs dynamiques du commerce mondial, l'évaluation des services et les obstacles non tarifaires. Cependant, dans un souci d'efficacité, il faudrait formuler des conclusions claires qui serviraient de fondement à des travaux complémentaires du secrétariat, notamment en matière de coopération technique. Actuellement, les activités de coopération technique font l'objet d'un effort concerté entre les donateurs, les bénéficiaires et d'autres organismes agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, souvent dans l'urgence. Les moyens de financement se sont accrus, mais il reste des besoins considérables qui, dans certains cas, ont été satisfaits grâce à des modalités de cofinancement avec les bénéficiaires. L'expérience de la mise en œuvre du Consensus le confirme, il faudrait à moyen et plus long terme développer des capacités autonomes, sous la forme de moyens humains, réglementaires et institutionnels. À cet égard, divers partenariats et modes de coopération – du type de ceux qui ont été lancés à la onzième session de la Conférence – se sont avérés être des mécanismes des plus utiles pour tirer le meilleur parti possible des ressources et accroître au maximum la portée et l'efficacité des travaux de la CNUCED. Il faudra sans doute déployer des efforts accrus pour faire connaître aux gouvernements des États membres les enseignements à retenir de ces travaux sur le plan de la politique générale.
